



Cession immobiliere et mobilier estimé

Par **PROP Emma**, le **04/12/2018** à **14:11**

Bonjour

Je vends un appartement avec de l'electromenager et quelques appliques
Le compromis de vente fait apparaitre le detail de chaque element avec une valeur indicative

Je m'apercois ne plus posseder certaines factures d'electromenager.

- 1 - quelles sont les risques pour moi ? pour l'acquireur ?
- 2 - y a t il une incidence sur le calcul de la taxe sur la plus value ?
- 3- dois je faire modifier le compromis de vente en retirant les elements pour lesquels je ne dispose plus des factures ?
- 4- ai je a present l'obligation de faire appel a un expert pour etablir leur valeur venale ?

Merci de votre retour